

Police Municipale  
N°AR22000632  
GP

-----  
**ARRETE TEMPORAIRE  
DE STATIONNEMENT**  
-----

RUE SIMONE VEIL

**AUTORISATION  
EXCEPTIONNELLE DE  
STATIONNEMENT**

**DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022  
AU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

**Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.1, L.2213.1 et suivants ;

VU l'article R.417.10 du Code de la Route et ses décrets subséquents ;

VU le nettoyage du parking de l'immeuble, le mardi 16 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité des usagers ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Du jeudi 15 décembre 2022 à 20h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 19h00, le stationnement sera autorisé rue Simone Veil.

**ARTICLE 2** – Une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route, aux frais et risques des propriétaires.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** - Le Commissaire de Police Nationale, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Chef de service de la Police Municipale et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :  
- A M le représentant de l'Etat dans l'arrondissement TORCY  
- Aux services de Police concernés,

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le douze décembre deux mille vingt-deux.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Certifié exécutoire à la suite de  
sa transmission en Sous-Préfecture le : 13/12/2022  
A sa publication électronique le : 13/12/2022  
Lagny-sur-Marne le : 13/12/2022



Jean Paul MICHEL